

Sébastien Roux Iris/Ehess

Discutante :

Anne Le Bris/Ars

**Séminaire ARS : le droit d'enquêter
« L'anonymisation en sociologie »**

Lundi 9 mai 2011 à 14h00

Salle des Thèses

Faculté Victor Segalen

Dans la hiérarchie des bonnes pratiques sociologiques, l'anonymisation apparaît aujourd'hui comme un impératif éthique incontournable. En dissimulant l'identité de l'enquêté, le chercheur en sciences sociales garantirait sa protection. Et l'on retrouve cette exigence tant dans des manuels pédagogiques d'initiation à la recherche qu'au sein des formulaires déontologiques qui encadrent les sciences sociales comme protocole formalisé. Certes, l'anonymisation permet de garantir efficacement la protection des enquêtés dans un grand nombre de situations. Mais la régularité ne fait pas la règle et le procédé n'est pas systématiquement satisfaisant : l'anonymat ne garantit pas nécessairement la confidentialité. Plus, l'anonymisation peut produire l'illusion d'une protection et épargne alors la réflexion sur les conséquences potentielles du discours sociologique. À partir d'une enquête de terrain conduite sur la prostitution dans le tourisme en Thaïlande, je montre comment certaines situations échappent à la possibilité d'une anonymisation, soulevant des interrogations déontologiques sur la portée politique du travail sociologique. Et moins que la recherche systématique de la protection des enquêtés, il s'agit plutôt de défendre la possibilité d'une protection, certes située, mais réflexive et cohérente.

Il a récemment publié *No money, no honey. Economies intimes du tourisme sexuel en Thaïlande* (La Découverte, 2011).